

Georges Agoutin

Des gaz de la Grande Guerre aux geôles nazies

Des tranchées de 14-18 au peloton d'exécution de 1943, sans jamais déroger à sa ligne, Georges Agoutin est l'image d'un indéfectible patriotisme. Peu en sont capables, quelques-uns laissent leur nom dans l'Histoire, ne laissons pas ceux qui restent dans l'ombre tomber dans l'oubli.

Engagé volontaire pour la Première Guerre mondiale à 19 ans, Georges Agoutin est incorporé au 26^e régiment d'artillerie en février 1916 et depuis près de 7 mois sur le front, en pleine bataille de la Somme, quand les Allemands emploient un gaz moins connu que le gaz moutarde, le phosgène, incolore, à l'odeur de « foin moisi », surnommé *Etoile blanche* lorsqu'il est mélangé à du chlore (d'après le marquage des fûts qui le contiennent). Le phosgène sera responsable de 85 % des tués par arme chimique.

Le 10 octobre, Georges est gazé devant le moulin de Becquincourt. Évacué, il survivra, avec les séquelles que cela peut représenter, et sortira de cette guerre avec trois citations et la Croix de guerre.

Rien ne semblait prédisposer à un engagement militaire ce jeune Normand aux yeux gris, à la silhouette élancée (1,76 m était une belle taille à l'époque), muni de son brevet élémentaire et d'un diplôme d'agriculture, si ce n'est cet amour de son pays qui lui devra de recevoir aussi la Médaille de la Résistance la guerre suivante.



La bataille de la Somme



Né dans un village de l'Eure, Mesnil-sur-Estrée, le 22 septembre 1897, il n'avait pas connu sa mère, Berthe Harang, morte quelques jours après sa naissance. Son père, Joseph Agoutin, remarié, devait avoir une fille et un autre fils.

En octobre 1917, maréchal des logis, il est versé dans la réserve, puis détaché, le 7 juillet 1918, au 1^{er} Groupe d'aérostation dépen-



Amphiaton

LeO 45

dant de l'aéronautique de la X^e Armée.

Peu après, il se marie avec Yvonne BichereL. Une fille, Marie-Rose, leur naîtra en janvier 1921 et, en avril 1926, un fils, Michel (qui sera, plus tard, dans la Division Leclerc).

Quand survient la mobilisation de 1939, Georges Agoutin entre comme lieutenant, dans l'aviation, d'abord à Chartres, puis à Reims au Groupe aérien d'observation (GAO) 504, enfin à Tours à la base aérienne 109. En mai 1940, il effectue une mission périlleuse sur le *LeO 45* n°4 (Istres-Tunis- les Baléares-Lézignan- Saint Raphael, 2 400 km en mer en 5h27). Un mois plus tard, il participe aux bombardements de Genevo-Spezia, de Livora, de Pise et du Lido de Rome. Enfin, au cours du bombardement de Palerme, il est atteint au bras par des balles de mitrailleuse et reçoit la Légion d'Honneur et la Croix de guerre (deux citations). Enfin, à sa sortie de l'hôpital militaire de Blida, il rentre en France, où il sera affecté au 2^e Bureau de l'état-major, à Avignon, avant d'être rendu, en 1941, à la vie civile.

Chartres et sa base aérienne en 1930



DR

Il tient alors un hôtel à Paris dans le XVII^e arrondissement,

l'hôtel Demours, 14 rue Pierre Demours. Des Allemands y sont logés.

Il devient chef d'un réseau des Services spéciaux

C'est alors qu'il est contacté par un agent du SR Guerre et recruté par ce service à partir du 2 avril 1941, comme agent P2.

Son chef, le colonel Simoneau (chef du Poste P2 et futur directeur du Service de renseignements opérations (SRO), précisera que Georges Agoutin est alors chef d'un réseau assez important du SR Air (sous le pseudonyme de *Alain Agniol*, ou *Agniel*) et four-

nit d'excellents renseignements. Certains membres de son réseau sont connus, ainsi, Mme Gardes, une employée du chemin de fer de Versailles, qui sera inculpée en même temps que lui, et Mme Charlotte Poirier Marchebout qui, du 15 septembre 1940 au 15 mai 1942, exerce des activités de renseignements et de liaisons sous sa direction, dans l'Ouest parisien, l'Eure-et-Loir et la Normandie. C'est elle qui, lorsque Georges Agoutin est recherché en septembre 1941, l'héberge et facilite son passage en zone libre (cette femme discrète, uniquement connue par un prénom ne sera identifiée qu'en 1951).

Mais Georges Agoutin est finalement arrêté le 17 mai 1942.

Ce soir-là, il est en famille, à son hôtel, où il habite. Un rapport concernant l'artillerie allemande qu'il a dissimulé, vient de lui être apporté par un agent de son réseau, André Gardes, qui a été son compagnon d'armes au GAO 504 à Chartres et qu'il a lui-même recruté en septembre 1940. Dix minutes plus tard arrivent des policiers en civil, armés: lors de la perquisition, la Gestapo va droit à l'endroit où se trouvent les papiers cachés. Cette précision laisse penser qu'Agoutin a été trahi par un agent de liaison. Son appartement est bouleversé.

Il est frappé et emmené avec sa compagne, Germaine, et sa petite fille, Jeanine, dans une villa de Neuilly connue comme un lieu de tortures.

Enfermé dans la cave durant trois jours, attaché à un mur et sauvagement traité, c'est un détenu dans un état terrible qui est emmené à Fresnes.

Germaine, subit interrogatoires et menaces de mort, avant d'être libérée après dix jours d'internement avec son enfant.

Jusqu'à l'hiver, Georges Agoutin est à Fresnes, encore interrogé et menacé. Le 30 décembre, après sept mois et demi au secret, il peut revoir sa compagne : il est faible, presque sans voix, psychiquement atteint.

Quelques jours plus tard, le relais des voix des prisonniers de cellule à cellule l'avertit que Germaine est détenue au 3^e étage, 3^e division, cellule 340, et il entend sa voix: « *J'ai été arrêtée le 5 janvier. Courage, confiance! A bientôt!* ».

Jugé pour espionnage avec ses compagnons

Le 11 janvier 1943, avec douze autres détenus, dont des agents de son réseau (André Gardes, arrêté juste après lui, Louis Cavelier, Jean-Marie Le Boterff, Gaston Le Métayer, Jean Nicolas, dont les noms figureront, comme le sien, sur le Mémorial des Services spéciaux à Ramatuelle) Georges Agoutin passe en jugement pour espionnage devant le tribunal militaire allemand de la rue Boissy d'Anglas à Paris.

Le 20 janvier, neuf des accusés sont condamnés à mort, dont Agoutin et Gardes. Contrairement à l'usage, le verdict du Conseil de guerre n'est pas affiché.

Une demande de recours en grâce est alors faite par Monsieur Charles Saint, secrétaire général de la Délégation du Gouvernement : « *Sans connaître les lourdes charges qui pèsent sur les condamnés, la Délégation générale croit devoir insister sur la noblesse de leur attitude au cours de l'audience, leur dignité qui ne peuvent manquer de leur mériter une ultime révision des sentences qui leur ont été infligées. D'autre part, en se basant sur un plan strictement humain, leur situation de famille doit permettre à leur égard que soit prise une mesure de clémence.* »

Une lettre est adressée à Fernand de Brinon, délégué général du Gouvernement, par R.M. Barthié, ancien chef de corps du lieutenant Agoutin, lui demandant d'intervenir

en sa faveur: « (...) *Les faits ne sont pas niables, et l'Autorité allemande a en main toutes précisions et justifications sur la qualité du lieutenant Georges Agoutin, le fait qu'il était en activité de service, chargé de mission par le 2e Bureau, auquel il a transmis des renseignements qui ont été reçus et utilisés indiscutablement par Vichy.*

J'ai eu le témoignage personnel qu'au cours des débats le lieutenant Agoutin avait fait preuve d'un courage viril, et, bien que sachant qu'il encourait la peine capitale, a refusé de mettre en cause ses chefs et de faire connaître à quelle personne il remettait les renseignements recueillis.

Devant le Conseil, son attitude a été pleine de noblesse et je sais que la fermeté et la dignité dont il a fait preuve ont impressionné favorablement ses juges. »

Son défenseur allemand s'emploie à présenter un recours en grâce. « (...)

Il s'agit d'un officier français, agissant en service commandé, qui a exécuté, par discipline et sur ordre de ses chefs, la mission dont il était chargé, et non d'un espion vulgaire, poursuivant des fins personnelles, par intérêt pour de l'argent.

Quelque opinion que l'on ait sur les investigations poursuivies par le 2^e Bureau de l'Armée - et je ne suis pas suspect de les approuver -, je pense que l'esprit d'équité des officiers allemands estimera qu'il ne convient pas d'imputer à un officier et de lui faire porter la responsabilité d'actes qu'il a accomplis dans l'exercice de ses fonctions militaires qui mérite le respect. »

Une autre note non signée, fournie par l'avocat de Georges Agoutin, Maître Jean Montigny, dit: « *Il a été établi que cet officier avait agi dans l'exercice de ses fonctions, en service commandé, par ordre de ces supérieurs hiérarchiques auxquels ces rapports ont été adressés. »*

Mais face à ces tentatives de défense, les Allemands détiennent des éléments accablants. Une note confidentielle de l'*Abteilung B V^e Section* dit: « *L'Autorité allemande a entre les mains toutes les preuves: 1) que le Lieutenant Agoutin appartenait au 2^e*



Prison de Fresnes

Bureau (feuilles de soldes de mars et avril 1942), qu'il a fait de la recherche de renseignements sur des concentrations de troupes, des mouvements ferroviaires, la création de champs d'aviation, etc. et que ces renseignements ont fait l'objet de rapports régulièrement transmis à Vichy.

L'Autorité allemande déclare savoir que ces renseignements ont été communiqués par une personnalité de Vichy à une nation ennemie en état de guerre. Enfin l'Autorité allemande connaît parfaitement les supérieurs et chefs militaires du Lieutenant Agoutin. »

« Les condamnés à mort vous saluent pour la dernière fois! »

Début mars, Georges Agoutin est transféré au 3^e étage de Fresnes dans la cellule 411 B qu'il partage avec André Gardes et Jean-Marie Le Boterff.

Il ne reverra pas sa compagne. Épuisé et malade, le 8 mars, il écrit:

« Ma petite fille,

(...) Pourrai-je aller jusqu'au bout de mon calvaire actuel, supporter ma double détresse morale. J'ai tant souffert, mon moral est bien bas . (...)

Que le bon Dieu nous sauve de nos malheurs, et que nous soyons bientôt réunis, ce sont mes prières ferventes de chaque jour. »

Le 19 avril 1943:

« Ma santé est de plus en plus mauvaise. Hélas! ma petite Jeanine, je voudrais partager ton espoir, mais les événements passés ne me permettent plus d'y croire.

Pourtant ma souffrance m'a donné un surcroît de courage, et je demande à Dieu de ne pas me laisser périr de maladie dans cette geôle, afin que je puisse mourir en soldat. »

Sa compagne, condamnée à quatre mois de prison pour non-dénonciation, vient juste de sortir de prison. Le 30 avril, Jeanine lui envoie un bouquet de muguet. Ce jour-là, Agoutin et Gardes apprennent que la demande de recours en grâce a été rejetée par le Tribunal de Berlin et qu'ils seront exécutés le jour même.

Ils sont assistés par l'abbé Stock, l'aumônier allemand de la prison qui restera dans l'histoire pour son dévouement et son humanité.

Les condamnés sont exécutés au stand de tir du champ de manoeuvres d'Issy-les-Moulineaux. A 16h02 le médecin militaire allemand constate la mort de Georges Agoutin, 46 ans.

Avant de quitter Fresnes, Georges Agoutin et André Gardes, tous deux menottés, ont crié: *« Les condamnés à mort vous saluent pour la dernière fois! Vive la France! »* Et des cellules des voix ont répondu: *« Vive la France! »* et entonné la Marseillaise.

Marie GATARD

Administratrice de l'AASSDN

Auteur du livre *Les silencieux des Services spéciaux 1940-1945*